

Ce document rassemble les éléments d'information disponibles sur le site versé. Ces éléments proviennent pour certains de données figurant dans des BDD nationales (voir détail des sources données dans la notice méthodologique détaillée), pour d'autres de l'apporteur ou de contributeurs à cette fiche.

A-INFORMATIONS GENERALES

Surface : 5,98ha

Activité :

1. LOCALISATION

Adresse :

Commune : Bouguenais

Références cadastrales : Commune de Bouguenais, Feuille 1, Section AB parcelles 0002 et 0003



Carte 1 et 1 bis : Localisation et orthophoto du site (Source : Géoportail, 2020)



Carte 2 et 2 bis : Parcelle cadastrale et orthophoto du site (Source : Géoportail, 2020)

2. DESCRIPTION SOMMAIRE

La cession à titre gratuit de ces parcelles au Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels s'inscrit dans la mise en œuvre de mesures compensatoires à l'extension d'un poste électrique RTE situé à proximité (Commune de Brains). Outre des mesures compensatoires in situ, l'arrêté préfectoral prévoyait l'acquisition de zones humides à Bouguenais avec création d'un réseau de mares et abattage partiel d'une peupleraie. Ces mesures ont été mises en œuvre en 2015-2016 sous maîtrise d'ouvrage de RTE qui a acquis les terrains, procédé aux travaux (les obligations induites par l'arrêté sont désormais satisfaites) et missionné Bretagne vivante pour assurer le suivi des mares. Les parcelles en question sont situées dans le lit majeur de la Loire, dans l'estuaire de la Loire. Elles font donc partie de cet ensemble écologique d'intérêt fonctionnel exceptionnel (ZNIEFF, Natura 2000, réservoir biologique du SRCE, zone identifiée dans la SCAP...). Elles sont hors de la zone de compétence du Conservatoire du littoral. Elles sont situées dans une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles du Département de Loire-Atlantique, mais le Département ne réalise pas d'acquisition dans cette zone. Les parcelles sont situées à proximité du site de la Roche-Ballue, espace naturel et de loisirs appartenant et géré par la Commune de Bouguenais. Il pourra être envisagé de raisonner la gestion des parcelles à cette échelle.

L'intervention du CEN sur ces parcelles a donc un intérêt à différents niveaux :

- « garantie » de la pérennité des biens acquis et opérations de restauration réalisées dans le cadre des mesures compensatoires ;
- Intervention dans un site naturel d'importance majeure : l'estuaire de la Loire, en complément des actions portées plus à l'aval par le Conservatoire du littoral, et sans concurrence avec l'action du Département de Loire-Atlantique ;
- Mise en œuvre d'un partenariat stratégique pour le CEN et le réseau des CEN avec RTE.

L'ensemble du site n'ayant pas été restauré dans le cadre des mesures compensatoires, d'autres partenariats vont être développés pour restaurer l'ensemble du site dans le cadre de mesures compensatoires.

3. PROPRIETAIRE(S)

Nom du propriétaire : CEN Pays de la Loire

Contact/référent : og.lormand@cen-pdl.fr

Tel *: 02 28 45 52 02

4. URBANISME

Zonage au POS / PLU : AB

Servitudes sur le site :

PPRI :

PPRN :

PPRT

Périmètre de captage d'eau potable :

Bâtiment protégé :

En cas d'absence d'information dans cette partie consulter la mairie ou le plan d'urbanisme en vigueur sur la commune.

5. RESEAUX :

Y a-t-il des réseaux identifiés sur le site ?

Si oui ou anciens réseaux, lesquels ?

Électrique :

Eau :

Gaz :

Assainissement :

Téléphone :

6. FONCTIONS ET USAGES

Activité historique :

- Agriculture
 - Culture –
 - élevage
 - Culture pérenne (arboriculture viticulture,...)
- Sylviculture**
- Industrielle extractive
 - Hydrocarbures
 - Minerais
 - Pierres ornementales et construction
 - Matériaux chimiques et engrais minéraux
 - Tourbe
 - Gravières et sablières, argiles, kaolin
 - Sel
 - Autres activités extractivesIndustrielle autre
- Artisanale
- Commerce
- Transport
- Tourisme
- Culture et loisir
 - Chasse
 - Cueillette
 - Pêche
 - Promenade
 - Autre
- Autre : préciser

Date de cessation de la dernière activité :

Impacts connus sur les sols ou le milieu dus aux activités précédents :

Activités actuelles

- Agriculture
 - Culture –
 - élevage
 - Culture pérenne (arboriculture viticulture,...)
- Sylviculture**
- Industrielle extractive
 - Hydrocarbures
 - Minerais
 - Pierres ornementales et construction
 - Matériaux chimiques et engrais minéraux
 - Tourbe
 - Gravières et sablières, argiles, kaolin
 - Sel
 - Autres activités extractivesIndustrielle autre

- Artisanale
- Commerce
- Transport
- Tourisme
- Culture et loisir
 - Chasse
 - Cueillette
 - Pêche
 - Promenade
 - Autre
- Autre : préciser

Ouverture au public : *non*

Existence d'un plan de gestion des milieux naturels : *oui*

Parcelle abandonnée : *non*

Bénéficiaire d'un droit d'usage : *convention d'exploitation*

7. INSERTION DANS UNE POLITIQUE D'ESPACE NATUREL

Le site a fait l'objet d'une acquisition ou d'un projet dans le cadre de :

- Natura 2000
- ENS
- Réserve naturelle (nationale ou régionale)
- Plan national d'action
- Compensation écologique
- : Autre politique publique de préservation et gestion des espaces naturels (à préciser) :
- Remise en état de carrière après exploitation
- Parc national

Ces éléments d'information peuvent être utiles pour vérifier le critère d'additionnalité qui s'impose aux mesures de compensation.

8. BATI

Nombre de bâtiments : *0*

Nature de(s) bâtiment(s) : *0*

État de(s) bâtiment(s) :

Intérêt architectural ou patrimonial :

Surface bâtie (m²) :

9. MISE À DISPOSITION POSSIBLE DU SITE POUR PROJET DE RESTAURATION ECOLOGIQUE

- Pérenne
- Durée > 30ans
- Durée < 30ans
- Durée précise de mise à disposition si connue :

Date possible de début de mise à disposition :

10. OPPORTUNITÉS EN TERMES DE PLANIFICATION TERRITORIALE :

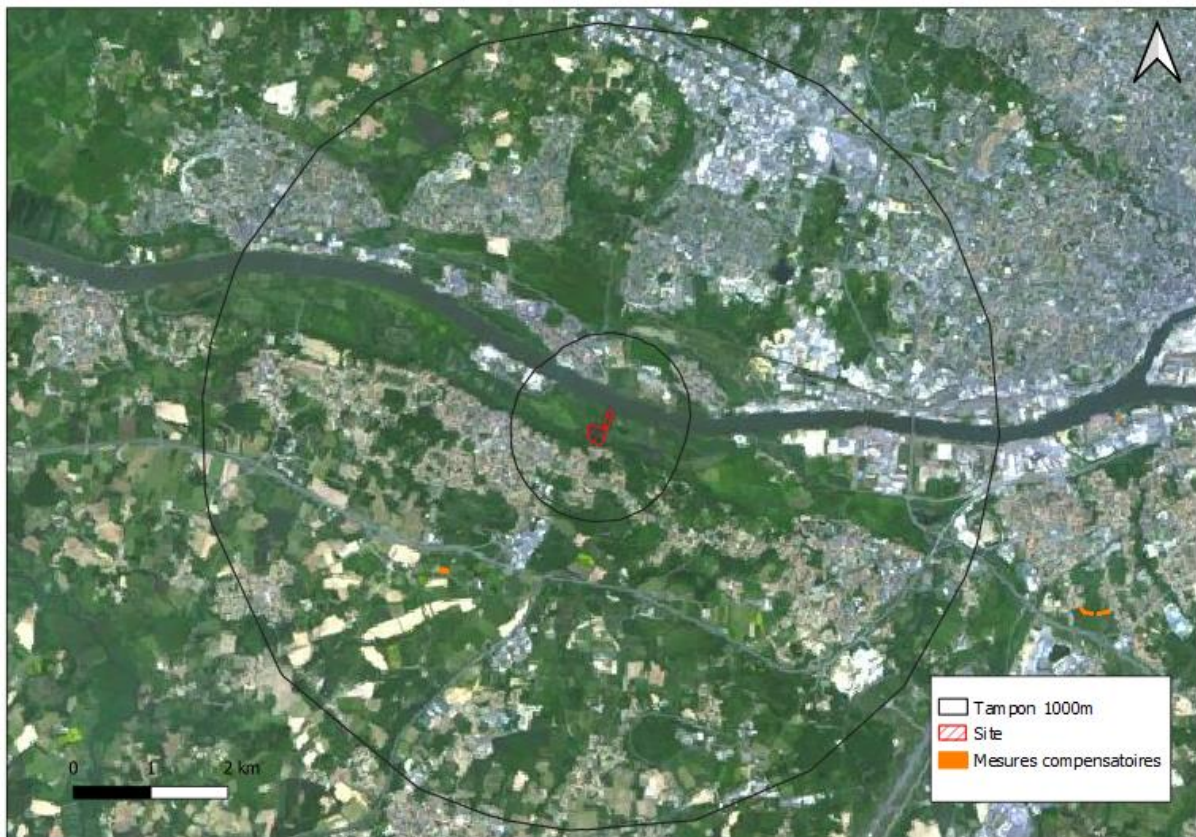
La restauration écologique d'un site offre d'autant plus de garantie de réussite :

- qu'elle concerne de grandes surfaces ou qu'elle se situe à proximité d'espaces naturels pouvant entrer en synergie avec le site concerné,
 - et qu'elle bénéficie de garantie de pérennité dans le temps.
- Les éléments listés ci-après permettent d'identifier des opportunités sur l'un ou l'autre de ces critères.

¹Mesures compensatoires :

Extrait GéoMCE² :

- Le site ne fait pas l'objet de mesures compensatoires renseignées sur GéoMCE



carte 3 : localisation MC (Source : GeoMCE, 2021)

Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles du département : en ZPENS

Site acquis au titre des ENS : Non

Zone de préemption au titre de la protection des captages d'eau potable : non

Site acquis au titre de la protection des captages d'eau potable : non

¹ une mesure de compensation peut offrir une opportunité de synergie avec le site. En revanche, un site déjà concerné par une mesure de compensation est soumis à des contraintes réglementaires et ne peut changer de destination. Il peut faire l'objet d'une restauration écologique complémentaire à condition que celle-ci ne remette pas en question l'objectif de la première mesure de compensation et qu'elle est additionnelle à celle-ci.

² Attention : géoMCE est une couche dont l'exhaustivité n'est pas garantie.

11. PROJETS STRUCTURANTS POUVANT INFLUENCER LE DEVENIR DU SITE

Existe-t'il des projets structurants (ZAC, Voirie, lotissement, ...) pouvant influencer le devenir du site ?

Si oui :

Projet indiqué dans un document d'urbanisme :

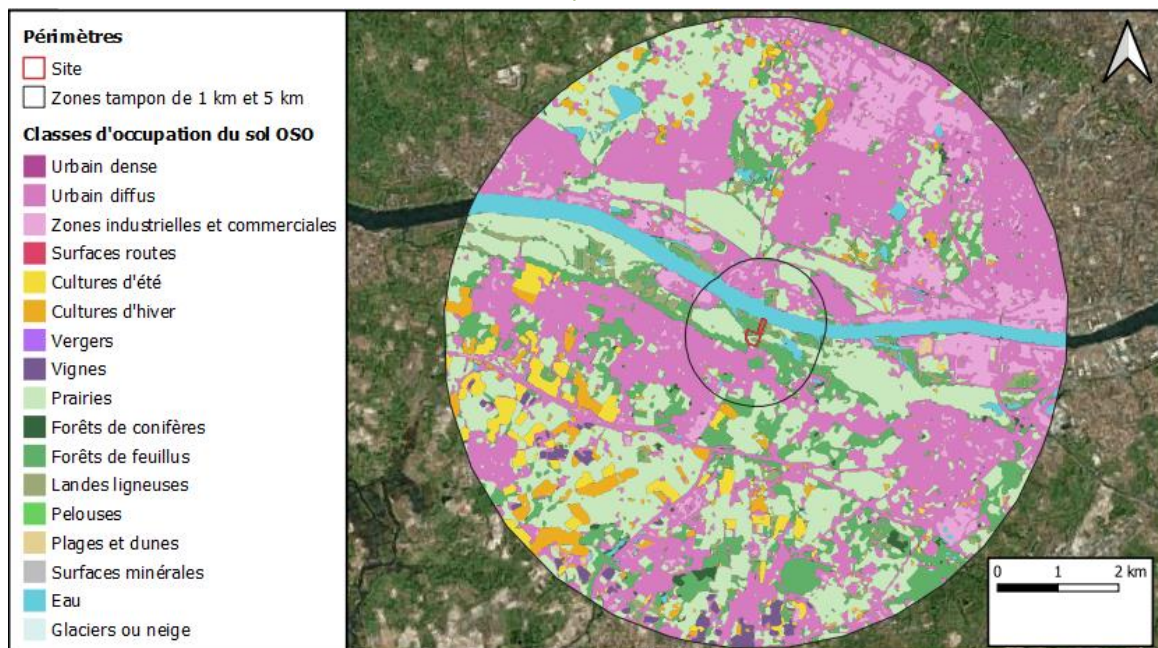
Commentaire apporteur : *L'ensemble du site n'ayant pas été restauré dans le cadre des mesures compensatoires, d'autres partenariats vont être développés pour restaurer l'ensemble du site dans le cadre de mesures compensatoires (Nantes Métropole, développeur éolien).*

Commentaire expert 1 :

B- CONTEXTE ECOLOGIQUE

1. OCCUPATION DU SOL

La couche d'occupation du sol utilisée est la couche OSO, produite par le Cesbio à partir de photo-interprétation avec une résolution de 20 m. Le résultat obtenu, notamment sur des petits sites peut être sensiblement différent de la réalité constatée sur le terrain ou sur orthophoto. Le résultat obtenu sur les sites de moins de 2 ha doit être impérativement vérifié.



Carte 4 : occupation du sol– Tampon 5000 m (Source : OSO, 2017)

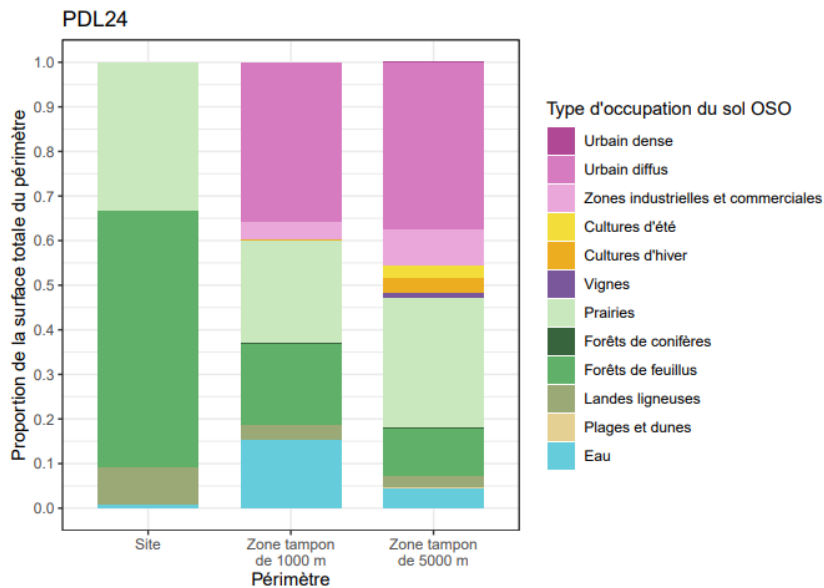
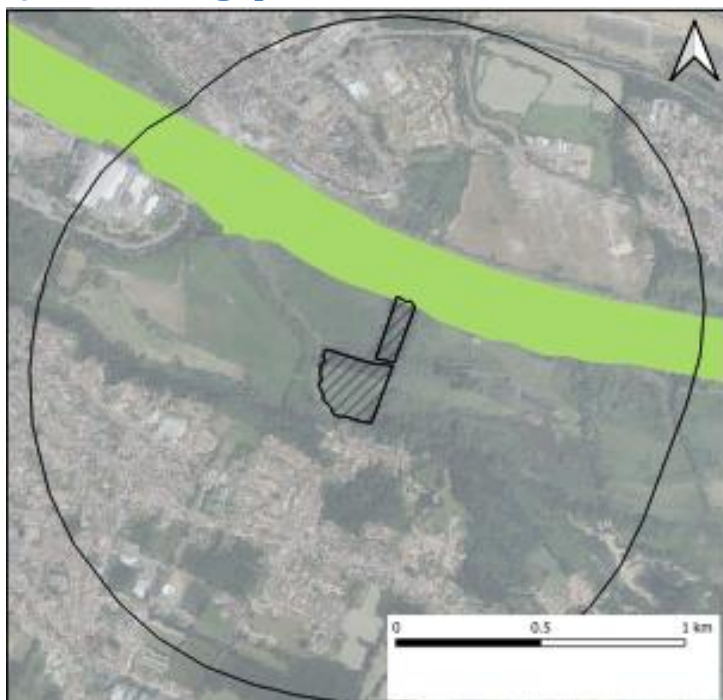


Figure 1 : occupation du sol (OSO) selon l'échelle d'étude

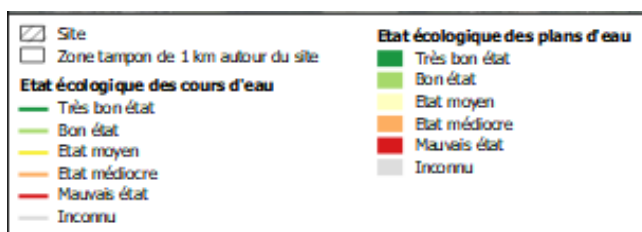
2. EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Présence d'un cours d'eau à moins de 50m du site : oui

Qualité écologique de la masse d'eau :



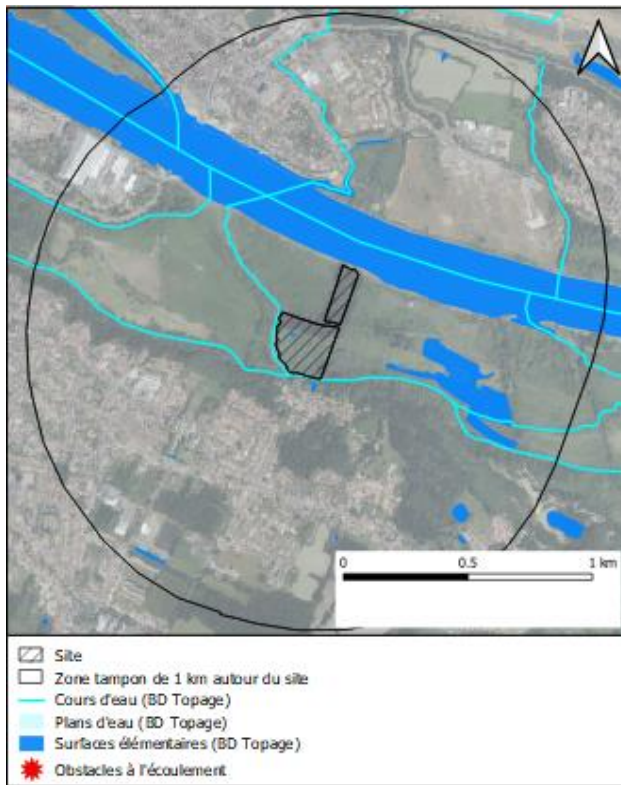
Carte 5 : Etat écologique DCE (Source : Rapportage DCE, 2017)



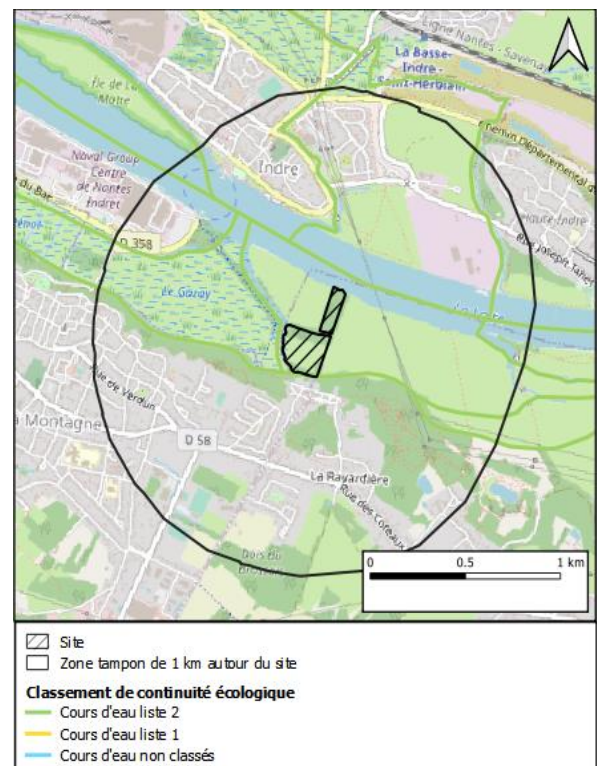
Statut du cours d'eau vis-à-vis de la continuité écologique (au titre de l'art L 214-17 du code de l'environnement) :

Liste 1 : cours d'eau sur lesquels la protection complète des poissons migrateurs amphihalins doit être réalisée : construction de tout nouvel obstacle interdite. Espèces concernées sur le site : Anguille, Saumon atlantique, Truite de mer, Alose, Lamproie marine et espèces holobiotiques

Liste 2 : Cours d'eau sur lesquels il conviendra d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et l'écoulement des sédiments



Carte 6 : Obstacles à l'écoulement (Source : ROE, 2022)



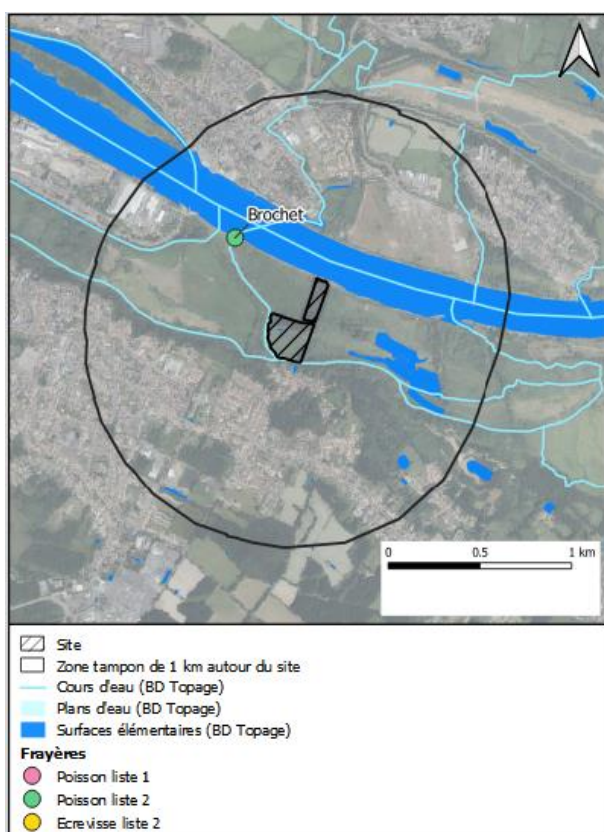
Inventaire des frayères :

En application de l'art L 432-3 du code de l'environnement et dans l'objectif de préserver les frayères, ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, un inventaire des frayères est dressé dans chaque département sur la base de pêches d'inventaire et d'une expertise de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau précisant la qualité des habitats et des frayères.

1^{ère} liste (frayère identifiée d'après la granulométrie) : Néant

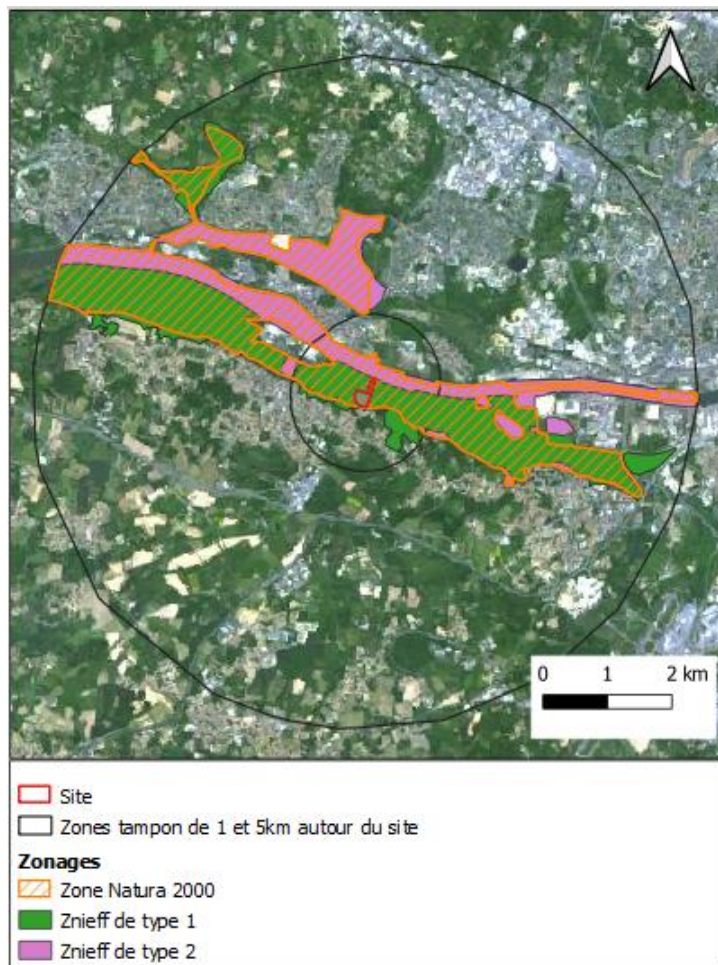
2^{ème} liste (zone identifiée d'après les observations d'œufs ou d'alevins) : Brochet

3^{ème} liste : zones d'alimentation et de croissance de crustacés : Néant



Carte 8 : Classement frayères (2017)

3. ZONAGES NATURELS



Source : INPN, 2022

Carte 9 : Zonages (Voir en annexe la liste des zonages)

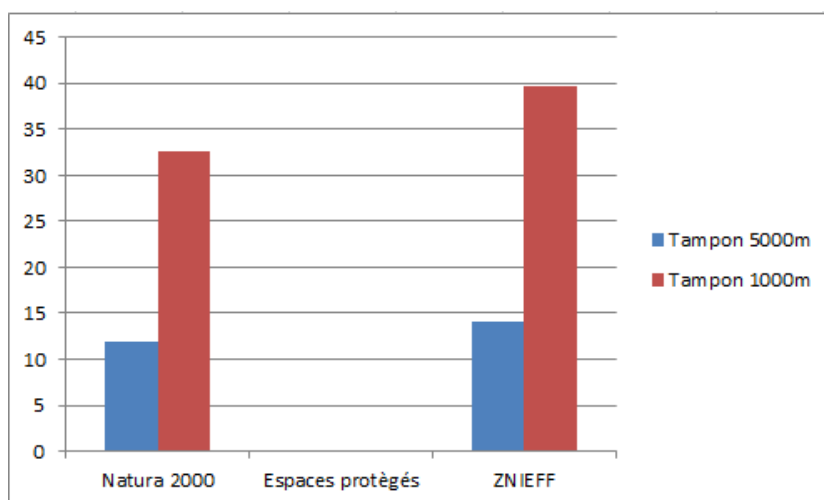
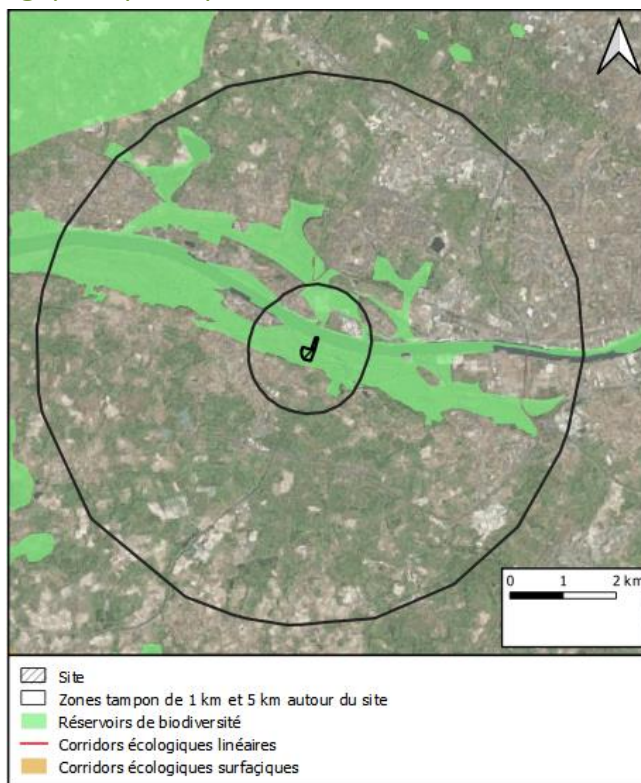


Figure 2 : proportion des zonages (%) selon l'échelle d'étude

Commentaire expert 1 :

4. RESEAUX ECOLOGIQUES

Les réseaux écologiques indiqués ci-après proviennent de la couche nationale des continuités écologiques établie à partir des données des SRCE. Ces données obtenues au niveau régional ne peuvent être zoomées. Elles peuvent être complétées par des données de continuités écologiques identifiées à des échelles plus locales au sein des SCOT, des PLU, des PNR ou d'études écologiques spécifiques locales.



Source : INPN, 2022

Carte 10 : réseaux écologiques à l'échelle du "paysage (Ces réseaux ne couvrent pas le milieu marin)

Voir liste des Réservoirs et corridors écologiques ainsi que leurs caractéristiques respectives en annexe 2.

Commentaire expert 1 :

5. DESCRIPTION ET ETUDES ECOLOGIQUES DISPONIBLES :

Liste des études : ...

| Type de document | Nom de l'étude | Emprise de l'étude | Date |
|---|----------------|--------------------------|------|
| DOCOB site Natura 2000 Estuaire de la Loire | | Site Natura 2000 | 2007 |
| Etude avant travaux | | Les parcelles concernées | 2021 |

Existence d'un atlas de la biodiversité communal : Non

Présence avérée, potentielle ou passée d'éléments écologiques remarquables (espèces, habitats, fonctions) :

| Type | Oui/Non/ne sait pas | Précisions |
|-------------------------------|---------------------|--|
| Espèces à enjeu | Oui | Angélique des estuaires, Castor d'Europe |
| Habitats à enjeu | Oui | Saulaie blanche, Roselière |
| Fonctions écologiques à enjeu | Oui | Expansion des crues de la Loire |
| Zonages à enjeu | Oui | Natura 2000, ZNIEFF |

Commentaire expert 1 :**6. SOURCES DE PRESSION IDENTIFIEES SUR LE SITE (A DIRE D'APPORTEUR) :**

| CATEGORIES | SOUS-CATEGORIES | intensité | commentaire |
|--|---|-----------|-------------|
| Activités agricoles et sylvicoles | Cultures | nulle | |
| | Sylviculture | forte | |
| | Élevage | faible | |
| | Aquaculture | nulle | |
| Exploitation de ressources biologiques | Chasse | moyenne | |
| | Cueillette | nulle | |
| | Pêche | nulle | |
| Pollution | Pollution chimique | nulle | |
| | Déchets végétaux | nulle | |
| | Déchets autres | nulle | |
| | Pollution lumineuse | nulle | |
| | Pollution sonore | nulle | |
| | Pollution thermique | nulle | |
| EEE et autres espèces perturbant l'écosystème | EEE et autres espèces allochtones | moyenne | |
| | Espèces indigènes perturbant/déséquilibrant l'écosystème | faible | |
| Infrastructures linéaires de transport / de service | Route | nulle | |
| | Voie ferrée | nulle | |
| | Infrastructure de transport d'énergie / de ressources | faible | |
| Sols artificialisés (aménagement surfaciques) | Espace bâti ou imperméabilisé | nulle | |
| | Terrain de loisir | nulle | |
| Production d'énergie / exploitation minière | Forage pétrolier / gazier | nulle | |
| | Mine / carrière | nulle | |
| | Production d'énergies renouvelables | nulle | |
| Fort fréquentation humaine | | nulle | |
| Aménagements / pratiques de gestion liés à des impératifs de sécurité des biens et des personnes | Gestion du risque d'incendie | nulle | |
| | Barrages et autres modifications de l'écoulement des eaux | nulle | |
| | Contrainte liée à un risque technologique | nulle | |
| Événements géologiques | Activité volcanique | Nulle | |
| | Séismes / tsunamis | Nulle | |
| | Avalanches / glissements de terrain | Nulle | |
| Phénomènes météorologiques extrêmes / changement climatique | Sécheresses | Nulle | |
| | Températures extrêmes | Nulle | |
| | Tempêtes et inondations | moyenne | |

7. ENJEUX IDENTIFIES (A DIRE D'APPORTEUR) :

| Enjeux | Note (0-5) | Commentaires |
|--|------------|--|
| Défragmenter des territoires (e.g. corridor entre réservoirs de biodiversité) (Connecter des espaces naturels entre eux) | 3 | Plutôt dans un territoire déjà réservoir de biodiversité |
| Préserver des fonctions écologiques (e.g. production primaire) | 3 | Expansion des crues de la Loire |
| Restaurer des écosystèmes rares et menacés (e.g. zones humides) | 5 | Prairies inondables de l'estuaire Loire |
| Conservation des espèces rares ou protégées (e.g. lynx) | 3 | Angélique des estuaires, Castor d'Europe |
| Conservation de la nature ordinaire | 2 | |
| Autre | | |

8. FACTEURS DE DETERIORATION DES HABITATS NATURELS OU DES ESPECES PAR DES PRESSIONS

A L'EXTERIEUR DU SITE AYANT DES CONSEQUENCES SUR LE SITE

Risque d'isolement du site

- pression sur réservoirs de biodiversité proches : bâti, altération/destruction de milieux
- Pressions sur connexion avec des réservoirs de biodiversité proches : aménagements d'infrastructures linéaires de transport, Obstacles à l'écoulement...)
- Autre : préciser

Commentaire expert 1 :

Commentaire expert 2 :

9. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE SITE :

Commentaire général contributeur non écologue :

Commentaire général porteur de projet :

Commentaire général expert 1 :

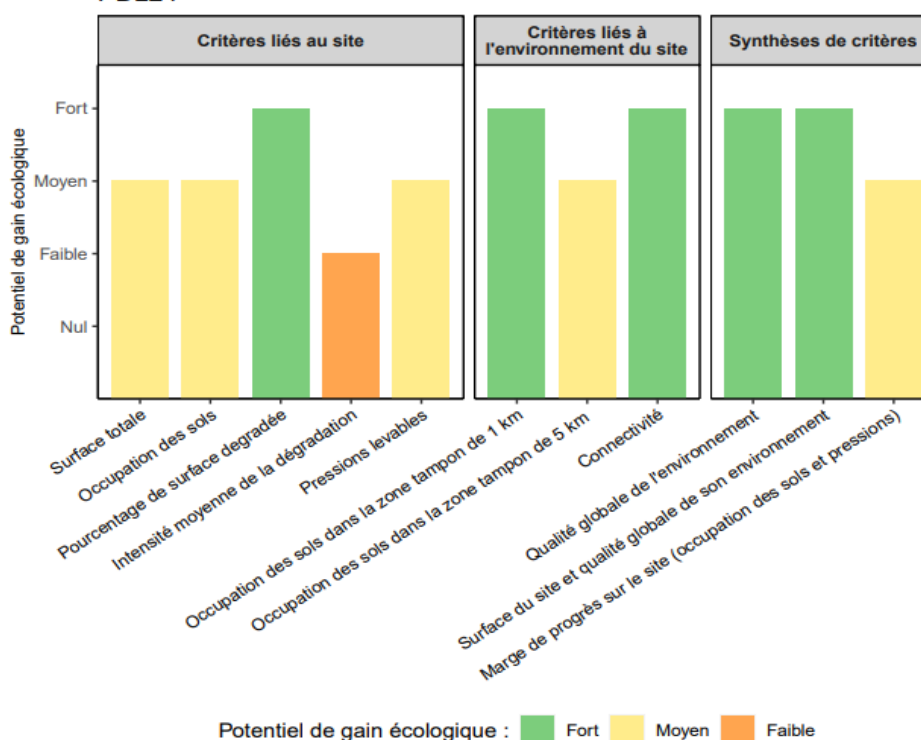
Commentaire général expert 2 :

10. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU POTENTIEL DE GAIN ÉCOLOGIQUE

Cette partie propose une évaluation qualitative des différents critères influant sur le potentiel de gain écologique d'un site. Les résultats présentés sont obtenus à l'aide d'une méthode de calcul basée sur l'analyse automatisée de données disponibles dans des bases de données nationales et de données fournies par l'apporteur ou les différents contributeurs de cette fiche. Les informations fournies dans la fiche constituent une première analyse qui correspond à une phase préparatoire d'une expertise de terrain. Ces résultats ne se substituent pas à une expertise de terrain effectuée par un écologue.

| Catégorie | Critère | PGE |
|---|--|--------|
| Caractéristiques intrinsèques du site | Surface totale | MOYEN |
| | % de surface dégradée | FORT |
| | Occupation du sol du site | MOYEN |
| | Dégradation moyenne du site | FAIBLE |
| | Potentiel lié aux actions pour diminuer les pressions | MOYEN |
| Caractéristiques de l'environnement | Connectivité | FORT |
| | Occupation des sols dans la zone tampon 1km | FORT |
| | Occupation des sols dans la zone tampon 5km | MOYEN |
| Synthèse de critères | Qualité globale de l'environnement | FORT |
| | Surface du site et qualité globale de son environnement | FORT |
| | Marge de progrès sur le site | MOYEN |
| Alertes | | |
| Facteurs contraignant fortement les possibilités de restauration écologique | Présence d'une infrastructure de transport d'énergie | |
| Présence d'espèces, d'habitats ou de fonctions écologiques à enjeu | Frayères à brochet | |
| Présence de zonages à enjeu sur site | Natura 2000 et ZNIEFF Arrêté de protection de biotope (Angélique des Estuaires) Réservoir de biodiversité et corridors au multi trame au titre du SRCE | |
| Milieux aquatique | Présence d'un cours d'eau à moins de 50m du site | |

PDL24



ANNEXE 1 : LISTE DES ZONAGES ET CARACTERISTIQUES RELATIVES AU SITE

| Type de zonage | Identifiant du zonage | Nom du zonage | Superficie au sein du tampon "paysage" (ha) | Proportion au sein du tampon | Distance au site (m) | Détails du zonage |
|-------------------|-----------------------|---|---|------------------------------|----------------------|---|
| ZNIEFF de type I | 520013068 | PRAIRIES DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU A BOUGUENAI | 580,0 | 7% | 77 | https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520013068 |
| | 820030270 | MARAIS ET LAC DE BEAULIEU | 72,4 | 0,8% | | |
| | 520006646 | COTEAUX BOISES A EXPOSITION NORD A SAINT-JEAN-DE-BOISEAU ET LA MONTAGNE | 50,0 | 0,6% | NA | https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/520006646 |
| ZNIEFF de type II | 520616267 | Vallée de la Loire à l'aval de Nantes | 1193,5 | 14,2% | NA | |
| APB | | Stations D'Angélique Des Estuaires Des Berges De La Loire | 0,4 | | 3889 | https://inpn.mnhn.fr/espace/protge/FR3800603 |
| SIC | | N2000 | 974,8 | 11,6% | NA | https://inpn.mnhn.fr/site/natura200/FR5200621 |
| ZPS | | N2000 | 993,4 | 11,8% | NA | https://inpn.mnhn.fr/site/natura200/FR5210103 |
| ONZH | FR511003 | Estuaire de la Loire | 71,9 | 0,8% | 3633 | NA |

ANNEXE 2 : LISTE DES ZONAGES ET CARACTERISTIQUES RELATIVES AU SITE**Tableau 1 : catégories de réservoirs de biodiversité et caractéristiques associées (données SRCE)**

| Type de réservoir | Surface des réservoirs dans le périmètre d'étude (ha) (Les milieux marins ne sont pas pris en compte) | Proportion des réservoirs au sein du tampon « paysage » (Les milieux marins ne sont pas pris en compte) |
|-------------------|---|---|
| Multi trame | 1323,6ha | 15,8% |

Tableau 2 : liste des corridors et enjeux associés (données SRCE)

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| | | | |

CRITERES DU TABLEAU PGE (Explication des critères et de leur mode de calcul

Surface totale : La surface d'un site est positivement corrélée à son PGE : conditionne sa capacité à accueillir un écosystème riche, résistant et résilient face aux perturbations environnementales.

% de surface dégradée : correspond au pourcentage de surface du site dont la naturalité est présumée altérée. Plus ce pourcentage est élevé et plus le potentiel de gain écologique est élevé.

Occupation du sol : Création d'un indicateur pour noter l'occupation des sols sur le site en fonction de son degré probable de **naturalité**, basé sur les classes d'occupation du sol selon la nomenclature OSO. Plus cet indicateur est proche de 10, plus la naturalité du site est présumée faible et donc plus son potentiel de gain écologique est élevé.

Dégradation moyenne du site : intensité moyenne de la dégradation sur la partie du site présumée dégradée (c'est-à-dire anthropisée). Plus cette intensité moyenne est élevée, et plus le PGE sur les parties présumées dégradées sera élevé.

Potentiel lié aux actions pour diminuer les pressions : critère basé sur les pressions levables signalées par l'apporteur sur le site dans le tableau de la partie B.6. (Pressions évaluées de manière qualitative et subjective par l'apporteur.

Connectivité : degré avec lequel le paysage facilite ou influence, pour une espèce donnée, les mouvements d'individus entre tâches d'habitat préférentiel (Taylor *et al.*, 1993). L'appréciation de la connectivité du paysage est liée à la proportion de surface incluse dans un réservoir de biodiversité identifié au niveau national, et à la longueur moyenne de cours d'eau dans le paysage. Plus cette connectivité ainsi calculée est élevée, et plus le PGE du site est élevé.

Occupation des sols dans la zone tampon 1km : indicateur basé sur l'occupation des sols dans un tampon de 1000m autour du site. Plus cette occupation du sol a une forte naturalité et plus le PGE du site est élevé.

Occupation des sols dans la zone tampon 5km : indicateur basé sur l'occupation des sols dans un tampon de 5000m autour du site. Plus cette occupation du sol a une forte naturalité et plus le PGE du site est élevé.

Qualité écologique globale du contexte paysager : critère de synthèse entre la connectivité du paysage et l'occupation du sol de ce paysage.

Surface du site et qualité globale de son environnement : PGE lié à la surface du site relative à la qualité écologique du contexte paysager

Marge de progrès sur le site : PGE lié à la marge de progrès sur le site compte tenu de l'occupation des sols et des pressions « levables » recensées